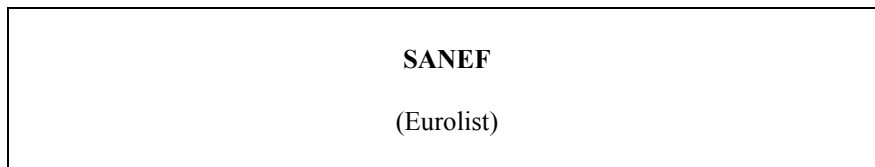


- Dépôt d'un projet de garantie de cours visant les actions de la société.
- Maintien de la suspension de la cotation des actions de la société.



- 1 - Ce jour à 9h, JPMorgan Chase Bank N.A., succursale de Paris (JPMorgan), et Calyon, agissant pour le compte de la société Holding d'Infrastructures de Transport (HIT)<sup>1</sup>, ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet de garantie de cours visant les actions de la société SANEF en application des articles 235-1 et suivants du règlement général.

Aux termes d'un contrat d'acquisition en date du 2 février 2006, et par suite de la publication le 3 février 2006 d'un décret d'autorisation pris sur avis conforme de la Commission des participations et transferts<sup>2</sup>, HIT a acquis hors marché, le 3 février 2006, auprès de l'Etat français et d'Autoroutes de France, 69 443 660 actions SANEF, représentant 75,65% du capital et des droits de vote de cette société<sup>3</sup>, au prix de 58 € par action.

L'initiateur s'engage irrévocablement à acquérir au prix unitaire de **58 €** la totalité des actions SANEF non détenues par lui, soit 22 348 233 actions représentant 24,35% du capital et des droits de vote de la société.

Dans l'hypothèse où l'initiateur viendrait à détenir, directement et indirectement, plus de 95% des droits de vote de SANEF à l'issue de l'offre, il déposera un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire sur les titres SANEF restant alors détenus par le public. En prévision de cette opération, l'initiateur a demandé au cabinet Ricol Lasteyrie & Associés, représenté par Madame Sonia Bonnet-Bernard, d'apprécier l'évaluation des titres SANEF réalisée par JPMorgan et Calyon. L'Autorité des marchés financiers a approuvé la désignation de cet expert.

- 2 - L'Autorité des marchés financiers a demandé à Euronext Paris SA de maintenir la suspension de la cotation des actions SANEF jusqu'à nouvel avis.

---

<sup>1</sup> Société détenue par le consortium constitué de la société Abertis (détentrices de 57,55% du capital de HIT) et de partenaires financiers (la Caisse des Dépôts, Predica, AXA, la Société Foncière, Financière et de Participations (FPP) et CNP Assurances).

<sup>2</sup> Journal Officiel n°0029 du 3 février 2006.

<sup>3</sup> Sur la base d'un capital composé de 91 791 893 actions représentant autant de droits de vote.